



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

AVIS PUBLIC

SÉANCES OUVERTES AU PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que :

Considérant que l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 concernant les assemblées de conseil, les séances de consultation et l'ouverture de soumission permet que les organismes municipaux aient le choix entre un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public) :

Notez que les séances du Conseil municipal auront lieu **avec la présence du public** à partir de la séance régulière du 20 juillet 2020, en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène.

**DONNÉ** à Sainte-Marcelline-de-Kildare, ce 17<sup>e</sup> jour de juillet 2020.

Chantal Duval  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h 30 et 16 h 30, ainsi que sur le site web de la Municipalité, le 17<sup>e</sup> jour de juillet 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17<sup>e</sup> jour de juillet 2020.

Chantal Duval  
Directrice générale et secrétaire-trésorière